

BTS ESF – BC5 « Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale »
Comprendre les compétences du TS ESF à l'aune des activités et des indicateurs,
pour former par compétences

1. Principes :

- Le BC5 est construit sur la base de trois compétences :

- **C5.1** Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles
- **C5.2** Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle
- **C5.3** Participer au suivi des partenariats engagés par les structures

- Les compétences du bloc visent à exercer les activités suivantes :

- * Activité 5.1 : Représentation de l'institution
- * Activité 5.2 : Mise en œuvre du partenariat intra ou interinstitutionnel

Ces activités s'entendent au regard des interventions du TS ESF dans le cadre d'une situation partenariale

- La construction de chacune des compétences repose sur plusieurs indicateurs à mobiliser en formation et en évaluation.

- Un indicateur doit systématiquement être corrélé à la compétence qu'il permet de construire et d'évaluer, en lien avec les activités du TS ESF. Sans ce lien, l'indicateur risque d'être mal interprété, avec comme conséquence de ne plus correspondre à la compétence à laquelle il est associé.

	Compétences	Indicateurs
Activité 5.1 Représentation de l'institution	C5.1 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	Mobilisation des missions et du projet de l'institution dans le positionnement professionnel Mise en relation de l'institution avec les politiques sociales dans lesquelles elle s'inscrit Prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles, humaines, financières dans les projections menées Représentation de l'institution dans le cadre d'une délégation, en respectant ses valeurs et la mission confiée
Activité 5.2 Mise en œuvre du partenariat intra ou interinstitutionnel	C5.2 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnel	Identification de l'évolution des politiques sociales locales nationales et européennes Projection vers des actions en partenariat en réponse aux besoins du public, respectant les missions, projets des différents acteurs et les enjeux des partenariats envisagés Connaissance et mise en œuvre des conditions et des techniques d'animation d'un réseau de professionnels ou autres Intégration dans une équipe de travail
	C5.3 Participer au suivi des partenariats engagés par les structures	Identification des partenaires, de leurs missions et des enjeux liés aux partenariats actuels Mobilisation des partenariats de la structure dans les activités menées Recueil et stockage des éléments de suivi des partenariats activés

2. Quel sens donner à chaque activité ?

Dans le BC5, on entend par activité une situation dans laquelle le TS ESF est en responsabilité dans le cadre de l'exercice de ses missions professionnelles.

Les deux activités du bloc 5 sont donc à envisager dans le cadre d'un partenariat dans lequel le TS ESF est en responsabilité au regard des missions qui lui sont confiées.

Le partenariat peut s'entendre comme la « *coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel...) permet de réaliser un projet commun¹* ».

Activité 5.1. Représentation de l'institution

Représenter l'institution dans le cadre d'un partenariat relève d'une responsabilité inhérente aux fonctions du TS ESF, quelles que soient les compétences activées et le niveau de mise en œuvre du partenariat.

Cette activité implique notamment, pour le TS ESF, de connaître et de s'approprier les missions, le fonctionnement et les projets de son institution, ainsi que son champ de compétences en tant que professionnel.

Activité 5.2. Mise en œuvre du partenariat intra ou interinstitutionnel

Cette activité se situe dans le cadre d'un partenariat engagé dont le TS ESF n'est pas à l'origine. Pour autant, dans le cadre de ses missions, il contribue au fonctionnement, au développement et au suivi des actions partenariales.

3. Quelle place donner aux savoirs associés ?

L'acquisition des savoirs associés doit s'envisager en lien avec la construction des compétences et en appui sur les indicateurs. Cette démarche nécessite le recours à une contextualisation qui permettra de travailler les savoirs relatifs à la dynamique institutionnelle et partenariale, quelle que soit la politique sociale étudiée.

La situation partenariale doit s'entendre comme le contexte général (territoire, public(s), cadre réglementaire, historique, acteurs impliqués, moyens mobilisés...) dans lequel un partenariat est à l'œuvre, à quelque stade que ce soit. La seule présence d'acteurs ne suffit pas à caractériser une situation partenariale. Des éléments complémentaires sont nécessaires à la caractérisation de la situation partenariale. A titre d'exemples : l'antériorité du partenariat, les rôles de chacun, les relations entre les acteurs, les éventuelles difficultés, les modalités de collaboration, ...

Parmi les ressources disponibles :

<https://odas.apriles.net/>

<https://www.unccas.org/banque-d-experiences>

4. Comment lire les compétences et les indicateurs du référentiel (BC5) ?

Le schéma présente une approche des indicateurs, pour cerner les compétences d'un TS ESF. Il doit être compris comme un outil au service de la formation des étudiants, en vue de construire les compétences du BC 5.

¹ Bulletin officiel, Solidarité Santé, Vocabulaire du domaine social, Ministère de l'emploi et de la solidarité, n°2002/ 1bis, fascicule spécial.

Pour mener les activités suivantes :

Représentation de l'institution (activité 5.1)

Mise en œuvre du partenariat intra- ou interinstitutionnel (activité 5.2)

il faut :

COMPÉTENCES

INDICATEURS

il faut :											
Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles (C5.1)			Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle (C5.2)				Participer au suivi des partenariats engagés par les structures (C5.3)				
Mobilisation des missions et du projet de l'institution dans le positionnement professionnel	Mise en relation de l'institution avec les politiques sociales dans lesquelles elle s'inscrit	Prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles, humaines, financières dans les projections menées	Représentation de l'institution dans le cadre d'une délégation, en respectant ses valeurs et la mission confiée	Identification de l'évolution des politiques sociales locales, nationales et européennes	Projection vers des actions en partenariat en réponse aux besoins du public, respectant les missions, projets des différents acteurs et les enjeux des partenariats engagés	Connaissance et mise en œuvre des conditions et des techniques d'animation d'un réseau de professionnels ou autres	Intégration dans une équipe de travail	Identification des partenaires, de leurs missions et des enjeux liés aux partenariats actuels	Mobilisation des partenariats de la structure dans les activités menées	Recueil et stockage des éléments de suivi des partenariats activés	
<i>Pour se positionner correctement dans un partenariat, le TS ESF doit être en cohérence avec les orientations de l'institution dont il relève et que donc il représente</i>	<i>Le TS ESF doit appréhender les politiques dont relèvent le fonctionnement et les interventions des institutions impliquées dans le partenariat</i>	<i>Les projections relatives au partenariat peuvent être portées par l'institution ou faire l'objet d'une proposition du TS ESF. Dans ces 2 cas, le TS ESF doit tenir compte dans ses analyses, ses interventions ou ses propositions de la diversité des contraintes et obligations des institution impliquées dans le partenariat</i>	<i>La délégation attribuée au TS ESF doit ici être entendue au sens large. Elle peut être formalisée (lettre de mission, texte juridique, fiche de poste...) ou trouver son origine dans une commande institutionnelle</i>	<i>Le TS ESF sait que les politiques sociales ne sont pas figées et qu'elles évoluent (cadre réglementaire, dispositifs...)</i>	<i>Les propositions d'actions en partenariat du TS ESF ou l'analyse de propositions portées par les institutions partenaires sont menées en lien avec leurs missions et en réponse aux besoins du public.</i>	<i>Le développement d'actions en partenariat, en réseau ou leur analyse par le TS ESF repose sur la connaissance des techniques d'animation d'un réseau (professionnels, bénévoles, par exemples)</i>	<i>Le TS ESF sait travailler en équipe, dans son institution ou dans le cadre d'un travail partenarial</i>	<i>Le TS ESF est en mesure de repérer les partenaires avec qui son institution travaille ainsi que leurs caractéristiques et comprend les enjeux des partenariats déjà engagés</i>	<i>Le TS ESF sait repérer les partenaires mobilisés ou à (re)mobiliser en lien avec les activités de la structure.</i>	<i>Le TS ESF sait analyser et proposer des modalités de suivi des partenariats (méthodes et outils de suivi du partenariat, indicateurs de suivi, ...)</i>	